

Séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2011

L'an deux mil onze, le 17 décembre

Le Conseil Municipal de la ville de RENAGE,

Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle du centre polyvalente J.ALUIGI, sous la présidence d'Amélie GIRERD, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2011

Présents :

MM. et MMES.GIRERD. CORONINI. ROYBON. ROUSSET. PELLISSIER. RICHARD. PERRIOLAT. BASSEY. CUNIBERTO. THEAUDIN. GUAGLIANONE. BERTONA. MENDES TEXEIRA.NIOGRET PONZONI. RINDONE.KATCHADOURIAN. SPOSITO. MATTIA.MANSOURI. BEAU.

Excusés : M.KAYAKUSU

Procurations : M.GAUTHIER

SAMEDI 17 DECEMBRE 2011
A 10H00
Salle Polyvalente Jean ALUIGI

Ordre du Jour

Approbation des comptes-rendus des 22 et 29 novembre 2011.

- Installation du Conseil Municipal
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Election du Maire - *article L2122-4 et 8 du C.G.C.T : au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, à la majorité simple au troisième tour.*
- Désignation du nombre d'adjoints - *article L2122-2 du C.G.C.T « Le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal »*
- Election des Adjoints - *article L2122-4 du C.G.C.T : au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, à la majorité simple au troisième tour.*
- Election des conseillers délégués
- Indemnités du Maire, des Adjoints et des Délégués
- Délégations de pouvoir
- Délégations de signature
- Election des membres de la commission d'appel d'offres
- Installation des diverses commissions municipales
- Désignation des délégués dans les organismes extérieurs (CCBE, SIS, SEDI, SIB, SIBF, ADPAH, CDEC, Référent sécurité, AURG)
- Désignation des représentants du CCAS
- Désignation des membres de la commission des impôts directs

Le secrétaire de séance désignée est Mademoiselle Amélie GIRERD.

I-ELECTION DU MAIRE

Délibération n°97 /2011

A l'issue du scrutin du 11 décembre 2011, le Conseil Municipal de Renage a été élu au complet et il peut donc être procédé à l'élection du Maire.

Il vous est rappelé que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales sont les suivantes :

Art L2122-4 et L.2122-7

« Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Art L2122-8

« La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal. »

Candidats : **Amélie GIRERD et Philippe NIOGRET**

Après recensement des candidatures, il est procédé au vote.

Nombre de votants : 22
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 20
Majorité absolue : 11

Résultats: Mlle Amélie GIRERD : 19 voix ; M. Philippe NIOGRET : 1 voix

Mademoiselle Amélie GIRERD ayant obtenu la majorité absolue des voix, est proclamée et installée MAIRE de RENAGE.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

II. DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Délibération n°99 /2011

L'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales énonce : »Les conseils municipaux déterminent librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal »

Le Conseil Municipal de la Ville de Renage étant composé de 23 membres, le nombre d'adjoints est donc limité à 6.

Compte tenu de ces dispositions légales,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Fixe à 6 le nombre d'adjoints au Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

III. ELECTION DES ADJOINTS

Délibération n°98 /2011

Sous la présidence de Madame le Maire et en application de l'article L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire.(article L2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du C.G.C.T)

Après recensement des candidatures, il est procédé à l'élection.

Ont été élus et immédiatement installés :

1^{ère} Adjoint: Bruno CORONINI, délégué au personnel, aux bâtiments et à la vie locale

Nombre de votants : 22
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 20
Majorité absolue : 11

2^{ème} Adjoint: Dominique ROYBON, délégué aux finances, à la vie économique et à l'intercommunalité

Nombre de votants : 22
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
Nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 11

3^{ème} Adjointe: Isabelle ROUSSET, déléguée aux solidarités

Nombre de votants : 22
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2
Nombre de suffrages exprimés : 20
Majorité absolue : 11

4^{ème} Adjoint: Michel PELLISSIER, délégué à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme

Nombre de votants : 22
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
Nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 11

5^{ème} Adjoint: Pierre KATCHADOURIAN, délégué à la voirie et aux réseaux

Nombre de votants : 22
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
Nombre de suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 10

6^{ème} Adjoint: Ronald BASSEY, délégué à la petite enfance, à l'éducation et à la jeunesse

Nombre de votants : 22
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
Nombre de suffrages exprimés : 21
Majorité absolue : 12

IV. ELECTION DES CONSEILLERS DELEGUES

Délibération n° 106/2011

Madame le Maire propose de déléguer certaines de ses attributions aux membres du conseil municipal suivants :

- GUAGLIANONE Eric : conseiller délégué aux affaires scolaires
- BEAU Roger délégué à la sécurité et protocole
- BERTONA Sylviane : conseillère déléguée aux finances
- RICHARD Mickaël : conseiller délégué au développement durable
- CUNIBERTO Corinne : conseillère déléguée à la vie culturelle et au patrimoine
- SPOSITO Henri : conseiller délégué à l'animation
- MANSOURI Sabah : conseillère déléguée à la jeunesse
- RINDONE Marie-Claude : conseillère déléguée aux personnes âgées
- MATTIA Myriam : conseillère déléguée au personnel
- MENDES TEIXERA : conseiller Joaquim délégué aux travaux
- PERRIOLAT Julie : conseillère déléguée au cadre de vie et à l'environnement
- PONZONI Pascale : conseillère déléguée à la vie associative et sportive

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
- Approuve les délégations sus mentionnées.
Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

V. INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES DELEGUES

Délibération n° 100 /2011

Madame le Maire propose au conseil de fixer le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués dans la limite des conditions suivantes :

- Les indemnités sont calculées en pourcentage de l'indice brut 1015 :

FONCTION	POPULATION	TAUX MAXI
Maire	de 1 000 à 3 499	43 %
Adjoint	« «	16,5 %
Conseiller délégué	En fonction de l'indice brut 1015	3.3 %

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Fixe à 43 % de l'indice brut 1015, l'indemnité du maire,
- Fixe à 13,02 % du même indice, les indemnités des adjoints,
- Fixe à 3.3 % en fonction de l'indice brut, du même indice des indemnités des conseillers délégués.

VI. DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Délibération n° 105/2011

Madame le Maire rappelle les dispositions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au conseil municipal de lui déléguer certaines attributions relevant en principe de cette assemblée.

Elle précise que dans le cadre de ces délégations, elle signe personnellement ces décisions, à charge pour elle d'en rendre compte au conseil municipal.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- donne délégation au Maire, pendant toute la durée de son mandat, pour prendre les décisions en ses lieux et place, dans les conditions et limites ci-après définies :
 - Réaliser les emprunts prévus au budget ;
 - Décider les baux inférieurs à 12 ans ;
 - Créer les régies comptables d'avances et de recettes nécessaires aux services communaux ;
 - Prononcer la conclusion ou la reprise des concessions dans le cimetière ;
 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés, ni de conditions, ni de charges ;
 - Défendre la commune en justice ;
 - Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 200 000 €.
- demande à être tenu informé régulièrement des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

VII. DELEGATIONS DE SIGNATURE

Arrêté n 234/2011 : Délégation de signature aux officiers d'état civil

Le Maire de la Commune de Renage,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R.2122-10,
Vu les nécessités du Service,
Considérant qu'il importe de faciliter les différentes formalités que les administrés sont conduits à accomplir en Mairie,

ARRETE

Article 1^{er}

Madame LAMOUREUX Jacqueline, Rédacteur,
Madame COLLOMB Elisabeth, Adjoint Administratif de 2^{ème} classe
Madame LITEAU Olivia, Adjoint Administratif de 2^{ème} classe titulaires dans un emploi permanent de la Ville de Renage ont délégué aux fonctions d'officier d'Etat Civil.

Article 2^{ème}

En application de l'article I ci-dessus, elles sont autorisées à recevoir les déclarations, la rédaction, la transcription et à effectuer les diverses mentions à apposer en marge des actes de l'Etat Civil.

Article 3^{ème}

Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Mr le Préfet de l'Isère, Commissaire de la République,
- Notifiée aux intéressées pour exécution

Arrêté n° 232/2011 : Délégation de signature aux Adjointes au Maire

Le Maire de la Commune de Renage,
Vu l'article L.2122-18 du Code des Collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2011 portant nomination des adjointes au Maire,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2011 complétant la liste des délégations consenties au profit des Conseillers Municipaux,
Considérant la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux adjointes,

ARRETE

Article 1^{er}

Monsieur Bruno CORONINI, 1^{er} adjoint, bénéficie d'une délégation de fonction et de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Maire à compter du 17 décembre 2011 sur les courriers et actes administratifs de gestion courante.

Article 2^{ème}

Monsieur Dominique ROYBON 2^{ème} adjoint, bénéficie d'une délégation de fonction et de signature, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire et du 1^{er} adjoint à compter du 17 décembre 2011 sur les courriers et actes administratifs de gestion courante.

Article 3^{ème}

Monsieur Bruno CORONINI, 1^{er} adjoint, bénéficie d'une délégation de fonction et de signature pour accomplir de manière permanente à compter du 17 décembre 2011 tous actes relatifs aux missions et domaines de compétences suivants :

- Personnel
- Bâtiment

Article 4^{ème}

Monsieur Dominique ROYBON, 2^{ème} adjoint, bénéficie d'une délégation de fonction et de signature pour accomplir de manière permanente à compter du 17 décembre 2011 tous actes relatifs aux missions et domaines de compétences suivants :

- Finances

Article 5^{ème}

Madame Isabelle ROUSSET, 3^{ème} Adjointe, bénéficie d'une délégation de fonction et de signature pour accomplir de manière permanente à compter du 17 décembre 2011 tous actes relatifs aux missions et domaines de compétences suivants :

- Solidarités

Article 6^{ème}

Monsieur Michel PELLISSIER, 4^{ème} adjoint, bénéficie d'une délégation de fonction et de signature pour accomplir de manière permanente à compter du 17 décembre 2011 tous actes relatifs aux missions et domaines de compétences suivants :

- Urbanisme
- Développement durable

Article 7^{ème}

Monsieur Pierre KATCHADOURIAN, 5^{ème} adjoint, bénéficie d'une délégation de fonction et de signature pour accomplir de manière permanente à compter du 17 décembre 2011 tous actes relatifs aux missions et domaines de compétences suivants :

- eau
- assainissement

Article 8^{ème}

Monsieur Ronald BASSEY, 6^{ème} adjoint, bénéficie d'une délégation de fonction et de signature pour accomplir de manière permanente à compter du 17 décembre 2011 tous actes relatifs aux missions et domaines de compétences suivants :

- enfance
- éducation
- Jeunesse

Article 9^{ème}

Madame la Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Mr le Préfet de l'Isère, Commissaire de la République,
- Mr le Receveur Municipal de la Trésorerie Principale de Rives.

VIII. INSTALLATION DES DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES

Délibération n° 104/2011

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le conseil municipal a procédé à la composition des commissions suivantes :

■ APPEL D'OFFRES :

Présidente: GIRERD Amélie

Membres titulaires : KATCHADOURIAN Pierre, PELLISSIER Michel, ROYBON Dominique

Membres suppléants : CORONINI Bruno, BASSEY Ronald, ROUSSET Isabelle

■ FINANCES :

Président : ROYBON Dominique

Membres : GIRERD Amélie BERTONA Sylviane, KAYAKUSU Véli, CORONINI Bruno, PELLISSIER Michel, ROUSSET Isabelle, KATCHADOURIAN Pierre, BASSEY Ronald, RICHARD Mickaël, NIOGRET Philippe.

■ TRAVAUX:

Président : CORONINI Bruno

Membres : GIRERD Amélie, KATCHADOURIAN Pierre, SPOSITO Henri, MENDES TEXIERA Joachim, BEAU Roger, PELLISSIER Michel, BERTONA Sylviane, NIOGRET Philippe.

■ PERSONNEL :

Président : CORONINI Bruno

Membres : GIRERD Amélie, MATTIA Myriam, THEAUDIN Barbara, KATCHADOURIAN Pierre, ROUSSET Isabelle, BASSEY Ronald, ROYBON Dominique, PELLISSIER Michel, NIOGRET Philippe, GUAGLIANONE Eric, RICHARD Mickaël, Sylviane BERTONA.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME :

Président : PELLISSIER Michel

Membres : GIRERD Amélie, KAYAKUSU Veli, PERRIOLAT Julie, RICHARD Mickaël, MENDES TEIXEIRA Joaquim, CORONINI Bruno, KATCHADOURIAN Pierre, ROYBON Dominique, BERTONA Sylviane, CUNIBERTO Corinne, NIOGRET Philippe.

SCOLAIRE:

Présidente : BASSEY Ronald

Membres : GIRERD Amélie, ROUSSET Isabelle, GUAGLIANONE Eric, CUNIBERTO Corinne, PONZONI Pascale, THEAUDIN Barbara, PERRIOLAT Julie, RICHARD Mickaël, NIOGRET Philippe.

VIE LOCALE

Président : CORONINI Bruno

Membres : GIRERD Amélie, CUNIBERTO Corinne, PERRIOLAT Julie, PONZONI Pascale, SPOSITO Henri, BERTONA Sylviane.

COMMISSION DES RESEAUX

Président : KATCHADOURIAN Pierre

Membres : GIRERD Amélie, CORONINI Bruno, PELLISSIER Michel, MENDES TEIXEIRA Joaquim, NIOGRET Philippe

COMMISSION ENFANCE/JEUNESSE

Président : BASSEY Ronald

Membres : GIRERD Amélie, MANSOURI Sabah, CUNIBERTO Corinne, PONZONI Pascale.

La composition de l'ensemble des commissions présentées est adoptée à l'unanimité.

IX. DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

Délibération n° 107/2011

Le conseil municipal procède à la désignation des délégués dans les organismes extérieurs.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BIEVRE-EST :

Membres titulaires : GIRERD Amélie, KATCHADOURIAN Pierre, CORONINI Bruno, ROYBON Dominique, PELLISSIER Michel, CUNIBERTO Corinne, BERTONA Sylviane.

Membres suppléants : RINDONE Marie-Claude, SPOSITO Henri, BASSEY Ronald, MATTIA Myriam

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE (SIS):

Membres titulaires : ROUSSET Isabelle, BASSEY Ronald

Membres suppléants: CUNIBERTO Corinne, GUAGLIANONE Eric

SEDI 38:

Membre titulaire : KATCHADOURIAN Pierre

Membre suppléant : CORONINI Bruno

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BIEVRE (SIB) :

Membres titulaires : KATCHADOURIAN Pierre, BEAU Roger

Membres suppléants : CORONINI Bruno, SPOSITO Henri

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE FURE (SIBF):

Membres titulaires : KATCHADOURIAN Pierre, PELLISSIER Michel

Membres suppléants : CORONINI Bruno, MENDES TEIXEIRA Joaquim

ADPAH :

Membres : ROUSSET Isabelle, RINDONE Marie-Claude

▪ **REFERENT SECURITE :**

Titulaire : BEAU Roger

Suppléant : ROYBON Dominique

▪ **COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL :**

En application de l'article L. 2122-17 et L.2122-18, en cas d'empêchement du Maire, les élus désignés ci-dessous pourront le représenter : PELLISSIER Michel, ROYBON Dominique

La désignation de l'ensemble des délégués aux organismes extérieurs est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Délibération n° 101/2011 : DESIGNATION DE DELEGUES A L'AURG

Le conseil municipal procède à la désignation des délégués à l'AURG

Titulaire : PELLISSIER Michel

- **Suppléant :** RICHARD Mickaël

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les propositions de désignation susvisées.

X. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CCAS

Délibération n° 102/2011

Le Maire expose au conseil, qu'en application de l'article 7 du décret 95 -562, la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale doit être élue par la conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le conseil municipal,

Vu l'article 7 du décret 95-562 du 6 mai 1995 ;

- procède à l'élection des représentants au conseil d'administration.

Une seule liste est présentée.

Ont été proclamés membres du CCAS :

Présidente : Amélie GIRERD

Membres : Isabelle ROUSSET, RINDONE Marie-Claude, Roger BEAU, Eric GUAGLIANONE

Personnes extérieures : Gérard PIONCHON, Annie GALLIN, Thérèse DORGEVILLE, Claudine VIAL

XI. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Délibération n° 103/2011

Madame le Maire informe le conseil que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux.

Il précise que, dans les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission est composée, outre le maire qui en assure la présidence, de 8 commissaires.

Le conseil municipal

Vu l'article 1650, paragraphe 3 du code général des Impôts ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- procède à la désignation des membres de la commission des impôts directs :

Membres titulaires : Monsieur MONGELLAZ Martial
 Madame AYMARD Evelyne
 Monsieur SPOSITO Henri
 Madame CHAMBON Véronique
 Monsieur DU BESSET Robert
 Monsieur BLANC COQUAND Louis
 Madame PILOT Annick
 Madame CAMUS Anne

Membres suppléants : Monsieur ARNOUX Robert
 Monsieur ROUDET Roland
 Monsieur JAMES Michel
 Monsieur FRACHON Michel
 Monsieur COMBE Hervé
 Monsieur ROYBON Dominique
 Monsieur PELLISSIER Michel
 Monsieur FALCHETTO Jean